L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 29 AOUT 1885.

Ventes de Propriétés Foncières

Pour Taxes d'Etat.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.— Paroisse d'Orléans. Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour,où siége la Cour Civile du District de la paroisse d'Orléans, Passage de Chartres, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 19ème jour de Septembre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières ci-après désignées ou il est dû ce montant des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes accordées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 21 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, accordés à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

AKATA, GIOVANI—
Taxe de 1884, montant à.....$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Bourgogne, St. Pierre, Marais, Liberté et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No. 9 de l'Ilet No. 151, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Marais, et mesurant 32 pieds de face à la rue St. Pierre sur 73 pieds de profondeur.

AVAGNE, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$11 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, Decatur, Chartres et St. Louis, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 87, et mesurant 44 pieds de face à la rue Toulouse sur 90 pieds de profondeur.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Liberté et Dauphine, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$9 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Marais, Villeré et Dauphine, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$7 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Marais, Villeré et Dauphine, désigné comme lot No. 2 de l'Ilet No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$9 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Marais, Villeré et Dauphine, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$7 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Marais, Villeré et Dauphine, désigné comme lot No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$5 40
Dix-huit lots de terre avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Wallis, Dupré, Orléans et Ste. Anne, désignés comme 18 lots de l'Ilet No. 372.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$1 80
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roudon, Dumaine et Robertson, désignés comme lots Nos. 1 à 6 inclusifs, mesurant 160 pieds de face à la rue Lopez sur 100 pieds de profondeur; 2 lots formant l'encoignure des rues Lopez et Roudon, et 3 lots d'angle, comme 3 lots de l'Ilet No. 432, faisant face à la rue Lopez.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$3 00
Une partie de lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie du lot No. 3, borné par les rues Hospital, Prieur, Johnson et Gayoso, mesurant 32 pieds de face à la rue Hospital sur 135 pieds de profondeur, de l'Ilet No. 258.

AVEGNO, PHILIP—
Taxe de 1884, montant à.....$18 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royale, St. Louis et Toulouse, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 41, mesurant 36 pieds de face à la rue Chartres sur 66 pieds de profondeur.

AVEGNO, PHILIP—
Taxe de 1884, montant à.....$18 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royal, St. Louis et Toulouse, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 41, mesurant 36 pieds de face à la rue Chartres sur 66 pieds de profondeur.

AVEGNO, PHILIPPE—
Taxe de 1884, montant à.....$30 00
Un lot de terre avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues de Bourgogne, Carondelet, Remparts et Esplanade, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 108, mesurant 64 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier.

AVEGNO, PHILIP—
Taxe de 1884, montant à.....$21 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Chemin du Bayou Quartier et Liberté, désignée comme lot No. 8 de l'Ilet No. 114, mesurant 60 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 250 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Chemin du Bayou.

AVEGNO, P. JR. ET F.—
Taxe de 1884, montant à.....$20 40
Un lot de terre avec amélioration plus le 20 je district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St. Pierre, Remparts, Bourgogne et Orléans, désigné comme lot No. 9 de l'Ilet No. 151, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Marais, et mesurant 32 pieds de face à la rue St. Pierre sur 73 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$9 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St. Philippe, Ste. Claude, Liberté et Dauphine, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$9 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marais, Liberté, Dumaine et Ste. Anne, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 168, mesurant 41 pieds de face à la rue Ste Anne sur 120 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$13 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Robertson, St. Claude et Dumaine, désigné comme lot No. 19 de l'Ilet No. 114, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 117 pieds de profondeur.

AVEGNO, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$13 20
Un lot de terre, avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Villeré et Dumaine, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 165, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 128 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$5 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No.171, mesurant 42 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Villeré Ursulines, Marais et Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 171, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 70 pieds, formant l'encoignure des rues Villeré et Ursulines

BLANCHARD, MME AMELIE—
Taxe de 1884, montant à.....$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Broad, Live Oak, Sept ème, Esplanade et St Jean, désigné comme lots Nos. 22, 23 et 24 de l'Ilet No. 349, le lot No. 22 mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur une profondeur de 98 pieds et formant l'encoignure des rues Broad Live Oak; le lot No. 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Broad sur 150 pieds de profondeur, le lot No. 24 mesure 20 pieds de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

BARRETT, LAWRENCE F.—
Taxe de 1884, montant à.....$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Bienville et Desirée, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 153, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Marais, et mesurant 32 pieds de face à la rue St. Pierre sur 73 pieds de profondeur.

AVAGNE, P. JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$11 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, Decatur, Chartres et St. Louis, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 87, mesurant 44 pieds de face à la rue Toulouse sur 90 pieds de profondeur.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$9 60
Un lot de terre avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Liberté et Dumaine, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 165, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 128 pieds de profondeur.

AVEGNO, P., JR.—
Taxe de 1884, montant à.....$7 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Villeré et Dumaine, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 165, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 128 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$12 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No.171, mesurant 42 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$5 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No.171, mesurant 42 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$9 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 2 de l'Ilet No.171, mesurant 42 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$13 80
Un lot de terre, avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Robertson, St. Claude et Dumaine, désigné comme lot No. 19 de l'Ilet No. 114, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 117 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$9 60
Un lot de terre, avec améliorations dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Villeré et Dumaine, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet No. 165, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste. Anne sur 128 pieds de profondeur.

BOURGEAU, CLAIRE—
Taxe de 1884, montant à.....$5 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No.171, mesurant 42 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Villeré et Quartier, désigné comme lot No 16, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ste. Anne, Marais, Villeré et Dumaine, désigné comme lot No 16, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 15, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 14, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 13, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 12, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 11, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 10, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 9, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 8, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 7, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 6, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 5, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 4, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 3, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 2, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 1, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 17, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 18, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 19, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 20, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 21, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 22, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 23, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 24, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 25, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 26, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 27, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 28, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 29, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 30, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 31, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 32, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 33, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 34, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 35, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 36, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 37, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 38, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 39, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 40, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 41, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 42, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 43, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 44, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et Ursulines, et à la paroisse d'Orléans.

BOUGERS, MME ALPHONSE—
Taxe de 1884, montant à.....$77 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Marais, Villeré et Chemin du Bayou, désigné comme lot No 45, de l'Ilet No 110, mesurant 64 pieds de face au Chemin du Bayou sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marais et